



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue à huis clos (Covid-19) le 11 mai 2021 à 19 h 00 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Sont présents à cette séance le maire M. Alain Gagnon ainsi que les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée. Mme Alexandra Desjardins directrice générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Date officielle ouverture du camping
4. Dépenses à autoriser
5. Salaires et horaires des employés du camping
6. Varia
7. Période de questions
8. Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ

3. DATE OFFICIELLE OUVERTURE CAMPING

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la date d'ouverture officielle du camping rustique soit vendredi le 21 mai 2021 et que la fermeture se fasse dimanche le 5 septembre 2021;

ADOPTÉ

2021-05-399

2021-05-400



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

4. DÉPENSES À AUTORISER

Des revenus de 40 374.08\$ et des dépenses de 26 298.87\$ ont été enregistrés pour avril 2021, pour un solde au livre au 30 avril 2021 de 625 235.65\$.

5. SALAIRES ET HORAIRES DES EMPLOYÉS DU CAMPING

2021-05-401

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise les dépenses suivantes :

les salaires des employés	7 052.46\$
les salaires des élus	1 701.43\$
les dépenses d'avril	50 203.39\$
les dépenses faites par paiement préautorisé	997.78\$
DAS d'avril	3 195.99\$

le tout représentant un total de 63 197.33\$ pour avril.

La directrice générale certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-05-402

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la fermeture de l'assemblée. Il est 21h15.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon, maire


Alexandra Desjardins
Directrice générale